



## Rapport de la Commission de gestion

### Préavis 04/2023 « Budget 2024 »

La Commission de gestion a siégé à deux reprises dans la composition suivante :

| Fonction               | Nom - prénom                | Communes              | 13.06.2023 | 22.08.2023 |
|------------------------|-----------------------------|-----------------------|------------|------------|
| Présidente-rapporteure | Krattinger Boudjelta Sylvie | Prilly                | x          | x          |
| Délégué                | Birbaum José                | Ecublens              | x          | x          |
| Délégué                | Delaquis François           | Renens                | excusé     | x          |
| Déléguée               | Perna Illuminata            | Villars Ste-Croix     | x          | x          |
| Délégué                | Rayroud Nicolas             | Chavannes-près-Renens | excusé     | excusé     |
| Délégué                | Voegelin Patrick            | Crissier              | x          | x          |
| Délégué                | Wyssa Michael               | Bussigny              | x          | x          |
| Délégué                | Yazyev Oleg                 | Saint-Sulpice         | excusé     | excusé     |

#### 13 juin 2023

La Cogest s'est réunie à Prilly et a examiné le budget 2024 ; les commentaires, les chapitres compte par compte, le plan des investissements ainsi que le tableau des dotations. A l'issue de cette séance, la commission a envoyé un ensemble de questions au CODIR. Elles sont reprises dans le présent rapport avec les réponses du CODIR.

#### 22 août 2023

A la suite de l'examen du préavis no 4/2023, la Cogest s'est réunie le mardi 22 août 2023 à l'Hôtel de police à Prilly.

Séance en présence de M. Jean-François Clément, Président du Codir, de Mme Paola Käslin, membre du Codir, du commandant remplaçant Olivier Fiaux et du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable des finances. M. Jean-François Clément excuse le commandant Stephan Bérard en étant transparent sur les raisons de son absence.

Lors de cette séance, des explications complémentaires ont été apportées et d'autres questions ont été posées.

#### Préambule : présentation du budget

La Commission remercie chaleureusement le Codir ainsi que la direction de la POL pour sa disponibilité, sa diligence ainsi que pour ses réponses détaillées. La Commission a ainsi pu travailler dans d'excellentes conditions.

Le Président explique que ce budget correspond pleinement au programme de législature tel qu'il a été pensé. L'intention du Codir est de proposer des conditions de travail de qualité à l'ensemble des collaborateurs de ce corps et de tendre vers une dotation qui soit pleine pour que celui-ci puisse assumer sa mission.

Ce budget a été porté par les différents membres de la direction de la POL ainsi que par le Codir.

## Questions de la commission – réponses du Codir et de la direction de la POL

### Page I

- Une inflation de 1% a été budgétée pour la nature « Autorités et personnel ». Est-ce que ce taux sera maintenu ?

*R. : Ce taux est sujet à variation et il est trop tôt pour se prononcer. Le taux de référence pour l'indexation des salaires de la POL est celui arrêté en septembre de l'année précédente (art. 31 al. 1 du Règlement du personnel). Le CODIR décide en principe en novembre de l'indexation en tenant compte de ce qui se fait dans les communes partenaires de l'Association. Si le taux est supérieur à 1% au moment du vote du budget, le CODIR se réserve le droit de proposer un amendement visant à l'adopter.*

- Si un changement de taux devait être envisagé, est-ce que l'amendement devra être présenté compte par compte (ce qui nécessiterait une préparation par la POL) ou sur un montant global sur la nature concernée ?

*R. : Par simplification sur un montant global de la nature concernée, le tout sur une seule nature, par exemple 6000.3011.01 "Personnel traitement" – 6000.3030 "AVS-AI-AC" et ainsi de suite.*

*C : Ce budget est un des premiers établis de l'année. Celui-ci est communiqué aux communes qui le porte dans leur budget. A ce stade, il est difficile de connaître le vrai taux d'indexation en fin d'année. La POL arrête le taux d'indexation au 30 septembre. Le CODIR a aussi la volonté d'être dans la même cible que les communes qui portent le budget.*

*Un taux de 1% a été mis au budget. Au vu du taux d'inflation de 1,5% en juillet, le Codir propose de ne pas amender le budget. En effet, ce dernier est établi sur une masse salariale supérieure à celle utilisée. Au besoin, ce taux sera adapté en fin d'année et le Conseil intercommunal en sera informé.*

### Page II

- De quoi est constitué le budget amendé 2023. Est-ce le préavis sur l'Assurance perte de gain est compris dans le budget amendé ?

*R. : Le budget 2023 a été amendé sur 3 points :*

- *Honoraires informatiques : CHF - 30'000.-- (honoraires prévisionnels en cas de cas de cyberattaque).*
- *Honoraires comptabilité : CHF + 20'000.-- (nouvelle convention avec la Ville de Renens – Décision CODIR 2022\_24).*
- *Honoraires divers : CHF - 30'000.-- (accompagnement pour marché public en vue du renouvellement du centre de calcul).*

*C : Si le montant dépasse le budget prévu, le Codir présente au Conseil intercommunal un préavis pour une demande de crédit complémentaire. Pour les comptes 2023, le Codir annonce qu'il viendra avec une demande de crédit complémentaire relatif à l'informatique.*

*R. : L'APG n'a pas été prise en compte car la décision du Conseil d'administration de la CIP de modifier ses statuts, visant à modifier les prestations invalidités, est intervenue après l'élaboration du budget, tout comme la décision du CODIR, validée par le Conseil Intercommunal le 10.05.2023 (préavis 2023/03) de souscrire à une assurance perte de gain.*



**Page II et page 11, 30 AUTORITES ET PERSONNEL**

- La hausse en termes de charges totales entre 2024 et 2023 est de CHF 1'274'750.- (+4,89%) par rapport aux charges budgétisées en 2023.  
Si on compare, le montant connu de la nature « Autorités et personnel » entre les comptes 2022 et le budget 2024, l'écart est d'environ 2,4 millions, soit une hausse de plus de 10% par rapport à cette nature. Grosse maille (montants arrondis), de quoi est composé ce montant ?
  - a. Indexation des salaires 2023
  - b. Effectif 2023
  - c. Assurance perte de gain 2023
  - d. Indexations des salaires 2024
  - e. Effectif 2024
  - f. Assurance perte de gain 2024
  - g. Autres / divers

*R. : La différence entre 2024 et 2023 s'explique par l'indexation des salaires 2024 (+2.5%) alors qu'en 2023 ceux-ci n'avait pas été indexé, le budget 2023 n'avait pas été amendé en ce sens, ainsi que par une indexation prévisionnelle de 1% supplémentaire. La conclusion d'une assurance perte de gain (CHF 350'000.--), la budgétisation de 10 aspirants au lieu de 8, tant en 2022 qu'en 2023. La budgétisation salariales des effectifs policiers est identique tant en 2022, 2023 que 2024, soit avec un sous-effectif de -6 ETP de policiers et un accent mis sur l'engagement d'aspirants. En 2022, 8 aspirants avaient été budgétés et seulement 7 ont été engagés. L'augmentation des ETP à l'Unité trafic (+2) en raison des l'importance des chantiers dans l'Ouest lausannois explique également cette différence.*

- La Cogest aurait souhaité avoir un tableau qui reconstitue ces différentes données de manière à donner une vision claire aux membres du Conseil. En effet, ce poste est un des postes principaux du budget. Il augmente d'environ 2,5 millions (+12% sur 2 ans) entre les comptes 2022 et le budget 2024. Par conséquent, pouvez-vous nous expliquer comment vous avez procédé pour établir le budget 2024 ? L'obj

*En 2022, nous ne sommes pas arrivés à atteindre les objectifs définis dans le budget. Juste pour les aspirants, c'est Fr. 150'000.- par aspirant de budgété qui n'est pas forcément réalisé. Lors du budget 2023, nous avons l'objectif d'augmenter les postes d'aspirants et de baisser les effectifs de 6 EPT de policiers. Nous n'arrivons pas à engager le personnel que nous espérons avoir pour répondre à notre mission de police. Les charges de personnel en 2023 seront certainement inférieures à celles budgétées. Ce budget 2024 peut être considéré comme prudent. Nous serons certainement en dessous de celui-ci. Nous restituerons aux communes les montants perçus en trop comme nous l'avons fait ces dernières années. Nous sommes conscients que certaines communes ont exprimé le souhait que le budget soit plus proche de la réalité.*

*Pour établir le budget, il y a des arrivées et des départs et il est difficile de se projeter au niveau des effectifs. C'est pourquoi, nous partons du principe que l'effectif est complet, nous soustrayons 6 EPT de policiers et nous ajoutons un montant pour l'engagement d'aspirants.*

Pour établir le budget, d'avis de la Cogest, il est recommandé, en principe, de partir des comptes 2022, des réalités connues de 2023 et d'y ajouter l'indexation.

Et, pour connaître la tendance de l'évolution de la masse salariale, il vaut mieux calculer de manière globale ; soit de voir l'évolution globale de la masse salariale et celle de la dotation.

*Pour établir le budget, nous partons des besoins et de la stratégie établie pour les atteindre. On table depuis 3 à 4 ans sur un sous-effectif de 6 EPT de policiers associé à une volonté de former des aspirants. Cette différence entre le budget et les comptes est surtout liée à la difficulté de recruter du personnel.*

- De quelle manière l'introduction de la GED et de la mise à jour de la plateforme informatique contribuent à diminuer les charges ?

R. : Il ne s'agit pas de l'introduction de la GED, mais du renouvellement (achat) de scanners que nous n'avons pas à faire en 2024. Ce renouvellement ainsi que la mise à jour de la plateforme, qui n'est pas pérenne, représentent une diminution de charges de l'ordre de CHF 50'000.-- environ. La plus grosse diminution de charges provient du projet Odyssee puisqu'elle se monte à un peu plus de CHF 240'000.-- (explication apportée dans le préambule).

### Page III

- De quelle manière la POL souhaite renouveler son parc automobile entre 2024 et 2031 ? Est-ce que la POL va attendre les échéances prévues du renouvellement de sa flotte ou est-ce qu'elle a l'intention d'accélérer le processus dans un but de décarbonisation ?

R. : la POL entend, au travers de son plan climat et des études réalisées, effectuer sa transition énergétique afin de diminuer drastiquement son impact sur l'environnement en renouvelant progressivement l'entier de sa flotte de voitures thermiques par des voitures 100% électriques. En outre, le remplacement des 23 véhicules dont il est question et qui seront proposés, sur les législatures 21-26 et 26-31, figurent au plan des renouvellements véhicules automobiles prévus entre 2024 et 2031. D'autre part, cela fait 2 ans qu'aucun véhicules n'est renouvelé dans la perspective de cette transition. Le préavis 05/2023 sera déposé au Conseil Intercommunal d'ici au 31 août afin qu'il puisse être proposé à approbation lors de la séance du CI du 15 novembre 23. Les achats seront échelonnés en acquis par lot tes que décrit ci-dessous :

| LEGISLATURE 21/26 |     |            |      |             |        |
|-------------------|-----|------------|------|-------------|--------|
| 2024 lot 1        |     | 2025 lot 2 |      | 2026 lot 3  |        |
| V / F             | DIV | V / F      | DIV  | V / F       | DIV    |
| 1 Voiture         | PS  | 1 Voiture  | PA + | 1 Fourgon   | +corps |
| 1 Voiture         | PS  | 1 V Radar  | PP   | 1 V Radar   | PP     |
| 1 Voiture         | PS  | 1 Fourgon  | PS   | 1 V U Signa | PP     |
|                   |     |            |      | 1 V Bana    | PS     |

| LEGISLATURE 26/31 |         |            |         |            |     |            |          |
|-------------------|---------|------------|---------|------------|-----|------------|----------|
| 2027 lot 4        |         | 2028 lot 5 |         | 2029 lot 6 |     | 2030 lot 7 |          |
| V / F             | DIV     | V / F      | DIV     | V / F      | DIV | V / F      | DIV      |
| 1 Voiture         | Notif + | 1 Voiture  | Notif + | 1 V Signa  | PP  | 1 Fourgon  | Signa PP |
| 1 V Uterr         | PP      | 1 Voiture  | PS      | 1 V Uterr  | PP  | 1 V Prev   | PP UP    |
| 1 Voiture         | PS      | 1 Voiture  | PS      | 1 + Corps  |     | 1 F Prev   | PP UP    |
| 1 Voiture         | PS      |            |         | 1 + Corps  |     |            |          |

C : Cet investissement se fera en 2 volets. Il sera échelonné jusqu'en 2031. Ce projet d'investissement tient compte du plan de renouvellement. Les véhicules seront changés lorsqu'ils seront suffisamment vétustes. Ce plan s'inscrit dans une volonté de mise en œuvre de la transition écologique de passer de l'essence à l'électrique. Par rapport au plan de renouvellement initial, l'échéancier a été retardé de 2 ans. Depuis 2 ans, le montant n'est plus porté au budget.

Ici, nous avons la vision complète du parc qui comprend 23 véhicules. Le financement de ce projet se fera par une demande de crédit. Un préavis sera déposé en novembre.

- Est-ce que cette démarche pourrait être associée à des investissements au niveau du photovoltaïque ?



*R. : Malheureusement, étant donné que la POL est locataire, il n'est pas possible d'entreprendre une telle démarche. De plus, l'ensemble de la toiture n'a pas été conçue dans cette optique car elle est recouverte d'équipements techniques du bâtiment tels que la ventilation, le rafraîchissement, la climatisation, la partie ascenseur, etc.*

#### **Page 3a, 6002.3161.11 Loyers Flumeau 41**

- Ce loyer a été augmenté en 2023, selon le commentaire. Quel a été l'argument du bailleur pour justifier cette augmentation de 2,6% ?

*R. : Les loyers sont soumis, contractuellement, à la variation de l'indice officiel suisse des prix à la consommation. Cet indice (en point) a passé de 103.900 en octobre 2021 (augmentation dès le 01.01.2022) à 107 en octobre 2022 (augmentation dès le 01.01.2023), soit une variation d'indice de 2.98 %.*

#### **Page 4a, 6004.3181 Affranchissements**

- Est-ce qu'il y aurait une manière de réduire les coûts d'affranchissements ? Quels types de courrier représentent la charge la plus importante ?

*R. : En fonction de l'évolution de la technologie, des possibilités de nos partenaires et des contraintes légales, nous privilégions à chaque fois que cela est possible les envois numériques en lieu et place du courrier postal. Par exemple, dernièrement nous avons renoncé d'adresser les autorisations de manifestation par courrier postal aux organisateurs d'événement avec lesquels nous communiquons par courriel.*

- Est-ce que l'introduction des factures avec Qr code a eu un impact sur les coûts d'affranchissements ?

*R. : Oui, l'introduction des factures QR code nous a permis d'adresser certains documents par courriel (autorisations de manifestation) et d'offrir un service en ligne en invitant les contrevenants à télécharger le bulletin QR code sur notre portail des amendes d'ordre et ainsi renoncer à un envoi postal.*

La Cogest fait remarquer que malgré l'augmentation prévue des tarifs, la POL a pris des mesures pour diminuer le coût des affranchissements.

#### **Page 4a, 6004.3185.02 Honoraires informatiques**

- Comment s'explique la fluctuation des coûts entre 2022, 2023 et 2024 ?

*R. : La fluctuation des coûts relatifs aux honoraires informatiques s'explique par un changement dans le mode de fonctionnement de la prise en charge des incidents et supports informatiques. Cette approche, mise en place depuis 2017/18, consiste à abandonner certains contrats de Service Level Agreement (SLA) et forfaits de maintenance coûteux au profit d'une approche basée sur le coût de prestations connues ou estimées au plus juste. Ce fonctionnement permet une meilleure maîtrise et une réduction significative des coûts.*

*Les honoraires informatiques sont de l'ordre de deux natures.*

- 1 - Montants provisionnels pour faire face à d'éventuelles prestations (dépannage, support, conseils techniques, modifications et adaptations logiciels, opportunités, contraintes, sécurité, etc...).
- 2 - Montants chiffrés lors de projets ou de maintenances pérennes.
- Il sied de relever que les montants 1 et 2 peuvent ne pas être réalisés pour diverses raisons.

L'augmentation de CHF 46'400.- comprise entre 2022 à 2023, s'explique par un audit de sécurité et une analyse sur la refonte du site Internet prévus en 2023. Il sied de relever que la majorité des honoraires informatiques budgétés sont pérennes comme par exemple les honoraires informatiques du service informatique de la Ville de Prilly d'un coût de CHF 100'000.- La fluctuation comprise en 2023 et 2024 se base sur des ajustements d'honoraires qui le sont, d'ailleurs, d'année en année. A titre d'information, un montant de CHF 30'000.-, prévus en 2023 pour un audit de sécurité qui ne sera pas réalisé a été reporté au budget 2024.

C : A la suite du renouvellement du centre de calcul, on fait un audit de sécurité pour s'assurer qu'il n'y a pas de faille. Comme on ne renouvelle pas le centre de calcul, l'audit de sécurité ne sera pas réalisé.

#### **Page 9a, 6108.3301 Défalcations et annulation de frais**

- Qu'est-ce qu'une défalcation ?

R. : Une défalcation est un terme de comptabilité qui décrit le processus par lequel un compte est débité d'un montant.

- Quel est le processus de comptabilisation des défalcations ?

R. : Le montant se détermine, en fin d'année, après une analyse des factures ouvertes et potentiellement non recouvrables selon 3 types de créances :

1. 10 % - Créance douteuse, plus de 3 mois et jusqu'à 5 mois (entre 91 jours à 150 jours) :

Créance dont l'encaissement ne fait aucun doute mais dont le montant peut subir un certain abattement. La provision de 10% constituée est une estimation moyenne du dommage auquel on peut s'attendre sur l'ensemble de ce type de créance.

2. 50 % - Créance partiellement recouvrable, plus de 5 mois et jusqu'à 7 mois (entre 151 jours à 210 jours) :

Créance dont l'encaissement est incertain mais pas impossible. La provision de 50% constituée est une estimation moyenne du dommage auquel on peut s'attendre sur l'ensemble de ce type de créance.

3. 100 % - Créance irrécouvrable, plus de 7 mois (plus de 211 jours) :

Créance dont les chances d'encaissement sont quasi nulles. La provision de 100% constituée selon le dépassement de l'échéance de la facture et la connaissance du dossier du débiteur par le service du contentieux.

C : Les actes de défaut de bien sont gérés par la POL. Concernant les actes de défaut de bien, il arrive que la POL les relance.

#### **Page 10a, 6122.4361.40 Remboursement maladie**

- Pouvez-vous nous expliquer comment au niveau de ce budget on retrouve l'introduction de l'assurance perte de gain ?

R. : Par une augmentation de charges dans les comptes 6000.3050/6050.3050 et 6100.3050 "Assurance de personnes". Par une recette estimative (explication dans les commentaires du budget) dans le nouveau compte de fonctionnement n°6122.4361.40 "Personnel – remboursements maladie".



## Tableau des EPT

La direction de la POL a demandé à notre Conseil d'augmenter les charges notamment par rapport à l'unité trafic. Par rapport au tableau dotation ordinaire, il y a une évolution qui se fera durant l'année.

- A la Police de proximité, unité trafic (compte 6100), un collaborateur civil à 0,5 EPT va prendre sa retraite. Le Codir a pris la décision de confier le travail administratif de l'unité trafic à la Chancellerie. Ce travail administratif a été estimé à 1 EPT.

- Est-ce que ce changement figure déjà au budget 2024 ?

Non, au niveau salariale ce changement est marginal par rapport à l'ensemble de la masse salariale. Cette dépense estimée à environ CHF 30'000.- ne va engendrer de dépassement budgétaire. Ce changement sera pris en considération dans le prochain tableau récapitulatif.

- A la Police du commerce (compte 6050), un collaborateur prendra sa retraite à la fin janvier. Nous avons déjà commencé à former un inspecteur de la police du commerce. Il est formé en emploi car il n'y a pas de formation. La police du commerce est un métier exigeant. Nous envisageons un passage de connaissances de l'un à l'autre. Nous visons une transition de qualité. De plus, pour pallier l'absence d'une personne, la direction de la POL nous annonce une augmentation temporaire de la dotation d'un EPT.

## Discussion

Un des commissaires fait le constat que comme la POL n'arrive pas à recruter suffisamment le budget de la POL est plus bas que ce qu'il devrait être. Il recommande d'être vigilant aux différentes petites augmentations de dotation. En effet, si nous arrivons à recruter alors nous serions confrontés à une augmentation importante de la masse salariale. La Cogest et les conseillers communaux peuvent suivre l'évolution de la dotation grâce au tableau récapitulatif mis en place ces dernières années.

Un commissaire relève la discrépance entre les comptes et les budgets depuis plusieurs années ; soit entre 1 million et 1,7 millions pour ces deux dernières années. Si une année après l'autre, le budget est réalisé sur un principe théorique sans être ajusté à la réalité c'est questionnant.

Un commissaire rappelle que la pratique a été modifiée il y a trois ans. A l'époque, la direction de la POL établissait le budget par rapport au nombre complet d'EPT. Depuis 3 ans, la masse salariale budgétée a été réduite de 6 EPT de policiers. Cette diminution de postes est compensée par un montant attribué pour l'engagement d'aspirants. Aujourd'hui, c'est toujours cette stratégie qui s'applique.

Si la POL arrive à engager du personnel alors il est important qu'elle puisse disposer du budget nécessaire pour pouvoir le faire rapidement. Nous serions aussi satisfaits qu'elle puisse le faire.

La Cogest se questionne aussi sur les critères retenus pour les engagements ainsi que sur le processus de recrutement. Elle a d'ailleurs choisi d'approfondir ce thème pour cette année politique.

Disposant d'une taille critique, notre police a été accréditée. Pour autant, la Cogest se questionne de quelle manière les besoins actuels en effectif sont évalués et quelle est le benchmarking réalisé sur ce point.

Un commissaire se demande quel est l'impact d'un budget surévalué par rapport à des comptes qui seront finalement juste ? Le budget est une autorisation de dépense d'une part. D'autre part, les comptes demandés aux communes sont établis sur la base de ce budget. Aux comptes, les écarts sont versés ou facturés aux communes en fonction du résultat. Cet échange met en évidence l'importance d'essayer de faire en sorte que le budget soit au plus proche de la réalité. La Cogest reconnaît que les incertitudes liées à l'établissement d'un budget réaliste sont notamment liées à la possibilité d'engager ou pas des aspirants. Et, ces informations sont connues bien après l'établissement du budget.

En conclusion, la Cogest considère que le budget a été établi avec précision. Pour autant, elle estime que ce budget sera sensiblement au-dessus des comptes. Cette situation est due aux postes vacants depuis plusieurs années et au fait que le budget est établi sur les effectifs prévus et non pas sur les effectifs réels.

#### Vœu no

La Cogest émet le vœu de recevoir le budget et les comptes en version papier pour faciliter leur examen.

#### Conclusion

La Cogest approuve à l'unanimité le budget 2024 de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demandent d'en faire autant.

Le Conseil intercommunal de l'Association de communes

Vu le préavis présenté par le Comité de Direction

Où le rapport de la Commission de gestion/ad hoc

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

ADOpte

- 1) le budget 2024 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

PREND ACTE

- 1) du plan des investissements de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois" pour les années 2023 à 2031
- 2) du tableau de suivi des fonds de réserve
- 3) des tableaux des ETP (DO vs budgétés)

**La Présidente – rapporteure**

**Sylvie Krattinger Boudjelta, Prilly**



**Les membres de la commission**

**Bussigny** – M. Michael Wyssa



**Chavannes** – M. Nicolas Rayroud

**Crissier** – M. Patrick Voegelin



**Ecublens** – M. José Birbaum



**Prilly** – Sylvie Krattinger Boudjelta



**Renens** – M. François Delaquais



**Saint-Sulpice** – M. Oleg Yazyev



**Villars-Ste-Croix** – Mme Illuminata Perna

